

Doit être expédié  
au plus tard le  
9 décembre 2008, le  
cachet de la post  
faisant foi

In re SCOR Holding (Switzerland) AG Securities Litigation  
c/o The Garden City Group, Inc.  
P.O. Box 9205  
Dublin, OH 43017-4605  
United States of America

CVM



Numéro de  
réclamation :

Numéro de contrôle :

## PREUVE DE RÉCLAMATION ET QUITTANCE

VOUS DEVEZ SOUMETTRE UN FORMULAIRE DE RÉCLAMATION REMPLI, AFFRANCHI AU PLUS TARD LE 9 DÉCEMBRE 2008 À L'ADRESSE CI-DESSUS, POUR AVOIR LE DROIT DE PARTICIPER AU RÈGLEMENT TRANSACTIONNEL.

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>	<u>PAGE</u>
SECTION A - INFORMATIONS RELATIVES AU RÉCLAMANT .....	2
SECTION B - INSTRUCTIONS GÉNÉRALES .....	3-4
SECTION C - OPÉRATIONS CONCERNANT LES ACTIONS ORDINAIRES (PAS LES ADSs (ACTIONS DE DÉPOSITAIRE AMÉRICAIN)) DE CONVERIUM .....	5
SECTION D - OPÉRATIONS CONCERNANT LES ADSs (ACTIONS DE DÉPOSITAIRE AMÉRICAIN) (PAS LES ACTIONS ORDINAIRES) DE CONVERIUM .....	6
SECTION E - QUITTANCE ET SIGNATURE .....	7-8

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ? VEUILLEZ APPELER LE 1-800-961-3319 DEPUIS LES ÉTATS-UNIS  
UNIQUEMENT OU LE + 1-571-730-5429 EN DEHORS DES ÉTATS-UNIS (COMPOSEZ LE CODE D'APPEL  
INTERNATIONAL APPLICABLE DANS VOTRE PAYS POUR TOUT APPEL À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS)



## SECTION A - INFORMATIONS RELATIVES AU RÉCLAMANT

**Nom(s) du Réclamant** (indiquez le ou les noms tels qu'ils doivent figurer sur le chèque, le cas échéant) :

**4 derniers chiffres du numéro de sécurité sociale / numéro d'identification de contribuable du Réclamant :**

**Nom de la personne que l'Administrateur des réclamations doit contacter concernant cette réclamation** (dans le cas où il s'agit d'une personne autre que celle(s) citée(s) ci-dessus) :

**Coordonnées du Réclamant ou de son représentant :**

L'Administrateur des réclamations utilisera ces données pour toutes les communications concernant cette Réclamation (y compris pour le libellé du chèque, le cas échéant). Dans le cas d'une modification de ces informations, vous DEVEZ en faire part, par écrit, à l'Administrateur des réclamations à l'adresse ci-dessus.

**Adresse :**



**Ville :**

**État et code postal :**

**Pays (si différent des États-Unis) :**

**Numéro de téléphone (jour) :**

**Numéro de téléphone (soir) :**

**Adresse courriel :**

(L'adresse courriel n'est pas obligatoire, mais si vous la communiquez à l'Administrateur des réclamations, vous l'autorisez à en faire usage pour vous fournir des informations concernant cette réclamation.)

**SI VOUS N'ENVOYEZ PAS VOTRE RÉCLAMATION DÛMENT REMPLIE AU PLUS TARD LE 9 DÉCEMBRE 2008, VOTRE RÉCLAMATION PEUT ÊTRE REJETÉE OU VOTRE PAIEMENT SERA RETARDÉ.**

**AVIS RELATIF AUX FICHIERS ÉLECTRONIQUES :** Certains Réclamants ayant effectué un nombre important d'opérations peuvent demander à soumettre des informations concernant leurs opérations par fichier électronique, ou peuvent se voir demander de le faire. Tous les Réclamants **DOIVENT** soumettre un formulaire de Preuve de réclamation sur support papier, dûment signé à la main, énumérant la totalité de leurs opérations, indépendamment du fait qu'ils soumettent également des copies électroniques. Si vous souhaitez déposer votre réclamation par voie électronique, vous devez contacter l'Administrateur des réclamations au 1-800-961-3319 depuis les États-Unis uniquement ou au + 1-571-730-5429 en dehors des États-Unis (composez le code d'appel international applicable dans votre pays pour tout appel à destination des États-Unis), ou consultez le site [www.gardencitygroup.com](http://www.gardencitygroup.com), pour obtenir le modèle de fichier requis. Aucun fichier électronique ne sera considéré comme ayant été dûment soumis à moins que l'Administrateur des réclamations n'adresse au Réclamant un accusé de réception écrit et une acceptation des données soumises par voie électronique.



## **SECTION B - INSTRUCTIONS GÉNÉRALES**

1. Il est important que vous lisiez et compreniez complètement l'Avis (1) d'instance et règlements transactionnels de recours collectif proposés et (2) d'audience sur les règlements transactionnels proposés (l'« Avis ») qui accompagne cette Preuve de réclamation et quittance et le Plan of Allocation (Plan de répartition) inclus dans l'Avis. L'Avis et le Plan of Allocation (Plan de répartition) décrivent les deux Règlements transactionnels proposés qui, ensemble, constitueront la solution de ce recours, la façon dont les Membres du groupe seront affectés par ces Règlements transactionnels et la manière dont les Fonds de règlement seront répartis si la Cour approuve les Règlements transactionnels et le Plan of Allocation (Plan de répartition). L'Avis contient également les définitions de nombreux termes définis (qui sont indiqués par une lettre majuscule) utilisés dans cette Preuve de réclamation et quittance. En signant et en soumettant cette Preuve de réclamation et quittance, vous certifierez que vous avez lu et que vous comprenez l'Avis.

2. **POUR PARTICIPER AUX RÈGLEMENTS TRANSACTIONNELS, VOUS DEVEZ ENVOYER VOTRE PREUVE DE RÉCLAMATION ET QUITTANCE, REMPLIE ET SIGNÉE, PAR COURRIER DE PREMIÈRE CLASSE, AU PLUS TARD LE 9 DÉCEMBRE 2008, À L'ADRESSE :**

In re SCOR Holding (Switzerland) AG Securities Litigation  
c/o The Garden City Group, Inc.  
P.O. Box 9205  
Dublin, OH 43017-4605  
United States of America

3. Cette Preuve de réclamation et quittance concerne toutes les personnes qui, pendant la période allant du 7 janvier 2002 au 2 septembre 2004 inclus (la « Période visée par le recours »), (i) ont acheté des American Depository Shares, ou ADSs (Actions de dépositaire américain) de Converium Holding AG (« Converium » ou la « Société ») sur la bourse de valeurs de New York (« NYSE ») et/ou (ii) étaient des résidents des États-Unis qui ont acheté des Actions ordinaires de Converium sur la bourse de valeurs suisse SWX. Sont exclus du Groupe les personnes ou entités qui sont ou étaient Zurich Financial Services (« ZFS ») ; Converium ; les Défendeurs directeurs ; les Défendeurs cadres ; les membres de la famille d'un Défendeur cadre ou directeur ; les placeurs du premier appel public à l'épargne de Converium ; toute personne qui était un cadre ou directeur de Converium, ZFS, ou l'un des placeurs du premier appel public à l'épargne de Converium au moment du premier appel public à l'épargne de Converium ou pendant la Période visée par le recours ; toute entreprise, fiducie, société, cadre ou autre entité dans laquelle Converium, ZFS, les Défendeurs cadres, les Défendeurs directeurs ou les placeurs du premier appel public à l'épargne de Converium a, ont ou avaient une participation majoritaire ; et les représentants légaux, agents, filiales, héritiers, successeurs ou cessionnaires de toute personne ou entité exclue conformément à cette définition du Groupe. Sont également exclus du Groupe tous les Membres potentiels du groupe qui s'excluent en déposant dans les délais impartis une demande d'exclusion valable conformément aux exigences énoncées dans l'Avis.

4. « Membre du groupe » désigne toute personne qui est incluse dans la définition du Groupe et qui n'a pas soumis dans les délais impartis une demande d'exclusion valide conformément aux exigences énoncées dans l'Avis.

5. « Réclamant autorisé » désigne un Membre du groupe qui soumet dans les délais impartis à l'Administrateur des réclamations une Preuve de réclamation et quittance qui est approuvée conformément aux termes de la Stipulation.

6. « Renonciataire » comprend, entre autres personnes et entités, SHS (ou Converium) et ses cadres, directeurs, employés et agents passés et présents ; ZFS et ses cadres, directeurs, employés et agents passés et présents ; les placeurs du premier appel public à l'épargne de Converium ; les Défendeurs cadres et les Défendeurs directeurs.

7. **SI VOUS N'ÊTES PAS MEMBRE DU GROUPE, OU SI VOUS OU UN TIERS AGISSANT EN VOTRE NOM A DÉPOSÉ UNE DEMANDE D'EXCLUSION DU RECOURS, NE SOUMETTEZ PAS UNE PREUVE DE RÉCLAMATION ET QUITTANCE. VOUS NE POUVEZ PAS, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, PARTICIPER AUX RÈGLEMENTS TRANSACTIONNELS SI VOUS N'ÊTES PAS MEMBRE DU GROUPE. PAR CONSÉQUENT, SI VOUS DÉPOSEZ UNE DEMANDE D'EXCLUSION VALIDE DANS LES DÉLAIS IMPARTIS, TOUTE PREUVE DE RÉCLAMATION ET DÉCHARGE QUE VOUS SOUMETTEZ, OU QUI PEUT ÊTRE SOUMISE EN VOTRE NOM, SERA REJETÉE.**

8. Pour recevoir un dédommagement en tant que Membre du groupe, vous devez remplir et signer cette Preuve de réclamation et quittance et l'expédier à l'Administrateur des réclamations au plus tard le 9 décembre 2008, le cachet de la poste faisant foi. Si vous n'envoyez pas à l'adresse correcte une Preuve de réclamation et quittance dans les délais impartis, votre réclamation pourra être rejetée et il pourra vous être impossible de recevoir un paiement des Net Settlement Funds (Fonds de règlement nets).

9. La soumission de cette Preuve de réclamation et quittance ne garantit pas que vous receviez une part des Net Settlement Funds (Fonds de règlement nets). Les paiements versés à partir des Net Settlement Funds (Fonds de règlement nets) sont régis par le Plan of Allocation (Plan de répartition) approuvé par la Cour. Le Plan of Allocation (Plan de répartition) proposé, qui est soumis à l'approbation de la Cour, est inclus dans l'Avis.



10. Si vous avez des questions concernant la Preuve de réclamation et quittance, ou si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires de la Preuve de réclamation et quittance ou de l'Avis, vous pouvez contacter le Claims Administrator, The Garden City Group, Inc., à l'adresse susmentionnée ou en appelant sans frais le 1-800-961-3319 depuis les États-Unis uniquement ou le + 1-571-730-5429 en dehors des États-Unis (composez le code d'appel international applicable dans votre pays pour tout appel à destination des États-Unis), ou vous pouvez envoyer par courriel vos demandes d'information ou télécharger les documents à partir du site Web de l'Administrateur des réclamations, [www.gardencitygroup.com](http://www.gardencitygroup.com).

11. Si vous êtes Membre du groupe et que ni vous, ni personne agissant en votre nom ne soumet dans les délais impartis une demande d'exclusion du Groupe, et si la Cour approuve les Règlements transactionnels, vous serez tenu de respecter les modalités de toutes les ordonnances et de tous les jugements rendus par la Cour. Vous serez tenu de respecter ces ordonnances et jugements que vous ayez ou non soumis une Preuve de réclamation et quittance. Le jugement interdit le dépôt ou la poursuite de l'examen des Réclamations des demandeurs ayant fait l'objet d'une quittance, et ordonne également la décharge des Réclamations des demandeurs ayant fait l'objet d'une quittance à l'encontre des Renonciataires, y compris celles faisant l'objet de procès ou arbitrages en instance.

12. Vous êtes tenu de soumettre des documents authentiques et suffisants pour toutes vos opérations portant sur des Titres Converium pendant la période du 7 janvier 2002 au 2 décembre 2004 inclus. Ces documents pourront être des photocopies d'avis d'exécution de courtiers ou de relevés mensuels de courtiers (reflétant les soldes d'ouverture et de clôture pour les mois spécifiés sur le formulaire de réclamation, et au cours desquels ont eu lieu les opérations réalisées au cours de la période visée). SI VOUS NE DISPOSEZ PAS DE CES DOCUMENTS, VEUILLEZ OBTENIR DES COPIES OU DES DOCUMENTS PONCTUELS ÉQUIVALENTS AUPRÈS DE VOTRE COURTIER. SI CES DOCUMENTS NE SONT PAS FOURNIS, VOTRE RÉCLAMATION POURRA ÊTRE REJETÉE. N'ENVOYEZ PAS DE CERTIFICATS D' ACTIONS ORIGINAUX.

13. La date de rachat d'une « vente à découvert » est considérée comme étant la date d'achat des Titres Converium. La date d'une « vente à découvert » est considérée comme étant la date de vente des Titres Converium. Cependant, veuillez noter que les « ventes à découvert » ne sont pas couvertes par le Plan of Allocation (Plan de répartition).

14. Tous les acheteurs conjoints doivent chacun signer cette Preuve de réclamation et quittance.

15. Les agents, les exécuteurs testamentaires, les administrateurs, les tuteurs et les curateurs doivent remplir et signer la Preuve de réclamation et quittance au nom des personnes qu'ils représentent, et ils doivent :

- (a) indiquer expressément la capacité en laquelle ils agissent ;
- (b) identifier le nom, le numéro de compte, le numéro de sécurité sociale (ou numéro d'identification de contribuable), l'adresse et le numéro de téléphone du propriétaire bénéficiaire (ou d'une autre personne ou entité au nom de qui ils agissent) des Titres Converium ; et
- (c) fournir avec la présente une preuve de leur capacité à obliger à la Preuve de réclamation et quittance la personne ou entité au nom de laquelle ils agissent. (La capacité de remplir et de signer une Preuve de réclamation et quittance ne peut pas être établie par des courtiers démontrant seulement qu'ils ont le pouvoir discrétionnaire d'acheter et de vendre des actions sur les comptes d'une autre personne.)

16. En soumettant une Preuve de réclamation et quittance signée, vous déclarerez sous serment que :

- (a) vous possédez ou possédiez les Titres Converium que vous avez répertoriés dans la Preuve de réclamation et quittance ; ou
- (b) vous êtes expressément autorisé à agir au nom du propriétaire de ceux-ci.

17. En soumettant une Preuve de réclamation et quittance signée, vous attesterez sous serment de la véracité des déclarations contenues dans celle-ci et de l'authenticité des documents joints à celle-ci, sous peine de parjure selon les lois des États-Unis d'Amérique. Toute fausse déclaration, ou la soumission de documents contrefaits ou frauduleux, entraînera le rejet de votre réclamation et pourra engager votre responsabilité civile et vous exposer à des poursuites pénales.

REMARQUE : Des Preuves de réclamation séparées doivent être soumises pour chaque entité légale séparée (par exemple, une réclamation de Propriétaires conjoints ne doit pas comprendre des opérations individuelles d'un seul des Propriétaires conjoints ; une personne ne doit pas combiner les opérations concernant son compte d'épargne retraite avec les opérations réalisées uniquement en son nom propre). Inversement, une Preuve de réclamation unique soumise au nom d'une entité légale doit comprendre toutes les opérations réalisées par cette entité, quel que soit le nombre de comptes séparés détenus par cette entité (par exemple, une société ayant plusieurs comptes de courtage doit inclure toutes les opérations réalisées sur des Titres Converium au cours de la Période visée par le recours sur une Preuve de réclamation, quel que soit le nombre de comptes sur lesquels les opérations ont été réalisées).



**SECTION C - OPÉRATIONS CONCERNANT LES ACTIONS ORDINAIRES  
(PAS LES ADSs (ACTIONS DE DÉPOSITAIRE AMÉRICAIN)) DE CONVERIUM  
VOUS DEVEZ SOUMETTRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES RENSEIGNEMENTS CI-APRÈS**

- RÉSIDENCE AUX ÉTATS-UNIS** : Cochez la case à droite si vous étiez un résident des États-Unis pendant la Période visée par le recours (du **7 janvier 2002** au **2 septembre 2004**) :
- NOMBRE INITIAL D'ACTIONS DÉTENUES** : Indiquez le nombre d'Actions ordinaires de Converium que le réclamant détenait à la clôture du marché le **6 janvier 2002**. Si aucune, indiquez « zéro » ou « 0 ». Pour toute réponse autre que zéro, n'oubliez pas de joindre les pièces justificatives requises.
- ACHATS** : Énumérez toutes les Actions ordinaires de Converium achetées au cours de la période du **7 janvier 2002** au **2 septembre 2004** inclus. (REMARQUE : si vous avez acquis vos Actions ordinaires de Converium au cours de cette période par une opération autre qu'un achat sur le marché libre, veuillez fournir une description complète des conditions de l'acquisition sur une feuille séparée.) N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives requises.

Date(s) de transaction (Énumération par ordre chronologique) (mois/jour/année)	Nombre d'actions achetées	Prix d'achat par action	Prix d'achat total (à l'exclusion des commissions, taxes sur les transferts ou autres frais)
/ /		\$ .	\$ .
/ /		\$ .	\$ .
/ /		\$ .	\$ .
/ /		\$ .	\$ .

- ACHATS** : Énumérez les Actions ordinaires de Converium achetées au cours de la période du **3 septembre 2004** au **2 décembre 2004**, inclus.
- VENTES** : Énumérez toutes les Actions ordinaires de Converium vendues au cours de la période du **7 janvier 2002** au **2 décembre 2004** inclus. N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives requises.

Date(s) de transactions (Énumération par ordre chronologique) (mois/jour/année)	Nombre d'actions vendues	Prix de vente par action	Prix de vente total (à l'exclusion des commissions, taxes sur les transferts ou autres frais)
/ /		\$ .	\$ .
/ /		\$ .	\$ .
/ /		\$ .	\$ .
/ /		\$ .	\$ .

- NOMBRE FINAL D'ACTIONS DÉTENUES** : Indiquez le nombre d'Actions ordinaires de Converium que le réclamant détenait à la clôture du marché le **2 décembre 2004**. N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives requises.

**SI VOUS AVEZ BESOIN D'ESPACE SUPPLÉMENTAIRE POUR ÉNUMÉRER VOS OPÉRATIONS, VOUS DEVEZ  
PHOTOCOPIER CETTE PAGE ET COCHER CETTE CASE   
SI VOUS NE COCHEZ PAS CETTE CASE, LES PAGES SUPPLÉMENTAIRES NE SERONT PAS EXAMINÉES**



**SECTION D - OPÉRATIONS CONCERNANT LES ADSs (ACTIONS DE DÉPOSITAIRE AMÉRICAIN)  
(PAS LES ACTIONS ORDINAIRES) DE CONVERIUM**

**VOUS DEVEZ SOUMETTRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES RENSEIGNEMENTS CI-APRÈS**

7. **NOMBRE INITIAL D' ACTIONS DÉTENUES** : Indiquez le nombre d'Actions de dépositaire américain de Converium que le réclamant détenait à la clôture du marché le **6 janvier 2002**. Si aucune, indiquez « zéro » ou « 0 ». Pour toute réponse autre que zéro, n'oubliez pas de joindre les pièces justificatives requises.
8. **ACHATS** : Énumérez tous les achats d'Actions de dépositaire américain de Converium effectués au cours de la période du **7 janvier 2002** au **2 septembre 2004** inclus. (REMARQUE : Si vous avez acquis vos Actions de dépositaire américain de Converium au cours de cette période par une opération autre qu'un achat sur le marché libre, veuillez fournir une description complète des conditions de l'acquisition sur une feuille séparée.) N'oubliez de joindre les pièces justificatives requises.

Date(s) de transactions (Énumération par ordre chronologique) (mois/jour/année)	Nombre d'Actions de dépositaire américain achetées	Prix d'achat par Action de dépositaire américain	Prix d'achat total (à l'exclusion des commissions, taxes sur les transferts ou autres frais)
/ /	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	\$ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> . <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>	\$ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> . <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>
/ /	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	\$ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> . <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>	\$ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> . <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>
/ /	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	\$ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> . <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>	\$ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> . <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>
/ /	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	\$ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> . <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>	\$ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> . <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>

9. **ACHATS** : Énumérez les Actions de dépositaire américain de Converium achetées au cours de la période du **3 septembre 2004** au **2 décembre 2004**, inclus.
10. **VENTES** : Énumérez toutes les ventes d'Actions de dépositaire américain de Converium effectuées au cours de la période du **7 janvier 2002** au **2 décembre 2004** inclus. N'oubliez de joindre les pièces justificatives requises.

Date(s) de transactions (Énumération par ordre chronologique) (mois/jour/année)	Nombre d'Actions de dépositaire américain vendues	Prix de vente par Action de dépositaire américain	Prix de vente total (à l'exclusion des commissions, taxes sur les transferts ou autres frais)
/ /	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	\$ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> . <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>	\$ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> . <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>
/ /	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	\$ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> . <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>	\$ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> . <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>
/ /	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	\$ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> . <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>	\$ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> . <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>
/ /	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	\$ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> . <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>	\$ <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> . <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>

11. **NOMBRE FINAL D' ACTIONS DÉTENUES** : Indiquez le nombre d'Actions de dépositaire américain de Converium que le réclamant détenait à la clôture du marché le **2 décembre 2004**. N'oubliez de joindre les pièces justificatives requises.

**SI VOUS AVEZ BESOIN D'ESPACE SUPPLÉMENTAIRE POUR ÉNUMÉRER VOS OPÉRATIONS, VOUS DEVEZ  
PHOTOCOPIER CETTE PAGE ET COCHER CETTE CASE   
SI VOUS NE COCHEZ PAS CETTE CASE, LES PAGES SUPPLÉMENTAIRES NE SERONT PAS EXAMINÉES**



## SECTION E - QUITTANCE ET SIGNATURE

### Définitions

Pour les besoins de la Preuve de réclamation, les termes définis qui ne sont pas déjà définis dans la présente ont les significations suivantes. (D'autres termes définis ont la signification qui leur a été donnée dans la Stipulation et Accord de règlement transactionnel avec SCOR Holding (Switzerland) AG datée du 25 juillet 2008 (la « Stipulation SHS ») et dans la Stipulation et Accord de règlement transactionnel avec Zurich Financial Services datée du 25 juillet 2008 (la « Stipulation ZFS » ; et ensemble avec la Stipulation SHS, les « Stipulations ».)

« Jugement final et Ordonnance de rejet » désigne le jugement prononcé par la Cour après approbation des Règlements transactionnels, comme le prévoient les Stipulations, rejetant le Recours de manière définitive et sans frais (sauf dans la mesure accordée par la Cour) des Renonciataires, ordonnant la décharge de toutes les Réclamations des demandeurs ayant fait l'objet d'une quittance à l'égard des Renonciataires et interdisant aux Membres du groupe de recours collectif d'engager, de continuer ou de poursuivre toute action faisant valoir les Réclamations des demandeurs ayant fait l'objet d'une quittance à l'encontre d'un Renonciataire.

« Réclamations des demandeurs ayant fait l'objet d'une quittance » désigne chaque Réclamation ou Réclamation inconnue que le Demandeur principal, LASERS, ou tout Membre du groupe (i) a fait valoir à l'encontre d'un des Renonciataires dans le Recours (y compris toutes les Réclamations revendiquées dans l'Acte introductif d'instance ou le Deuxième acte introductif d'instance modifié proposé) ou (ii) aurait pu faire valoir à l'encontre d'un des Renonciataires, dans le cadre d'une loi fédérale, d'état ou étrangère, une règle de common law, un contrat ou autre, dans une autre cour, un autre tribunal, une autre agence ou une autre instance, découlant de ou afférente à (x) l'achat ou toute autre décision d'investissement concernant des Actions ordinaires de Converium pendant la Période visée par le recours par une personne ou une entité qui était un résident des États-Unis au cours de cette période, ou (y) l'achat ou toute autre décision d'investissement concernant des Actions de dépositaire américain de Converium par une personne ou une entité pendant la Période visée par le recours. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le terme « Réclamations des demandeurs ayant fait l'objet d'une quittance » inclut, sans limitation, toutes les Réclamations ou Réclamations inconnues découlant de ou afférentes à :

- tous les actes, défauts d'agir, omissions, fausses déclarations, faits, événements, affaires, opérations, déclarations, occurrences, ou déclarations ou attestations orales ou écrites des Renonciataires de SHS ou des Renonciataires de ZFS qui ont fait l'objet, pourraient avoir fait l'objet ou pourraient faire l'objet, directement ou indirectement, d'une allégation, d'une plainte, d'une assertion, d'une invocation ou de toute autre référence dans le Recours ;
- tout dépôt réglementaire (y compris tout dépôt auprès de la SEC ou de toute autre agence gouvernementale ou tout régulateur de marché américain ou non américain), déclaration publique, communiqué de presse, divulgation ou assertion concernant le premier appel public à l'épargne de Converium, les Actions ordinaires ou les ADSs (Actions de dépositaire américain de Converium), la situation financière de Converium ou des Renonciataires de ZFS, les provisions pour pertes de Converium ou des Renonciataires de ZFS, les contrats ou couverture de réassurance de Converium ou des Renonciataires de ZFS, le calcul et/ou l'accroissement des provisions de Converium ou des Renonciataires de ZFS pour quelque période que ce soit, ou le traitement comptable de Converium ou des Renonciataires de ZFS concernant leurs contrats de réassurance pour quelque période que ce soit ;
- tout état financier (ou partie de celui-ci), vérifié ou non vérifié, ou tout rapport ou opinion ayant trait à un état financier (ou à une partie de celui-ci), ou tout mémorandum, rapport, analyse ou opinion, interne ou externe, concernant le premier appel public à l'épargne de Converium, les Actions ordinaires ou les ADSs (Actions de dépositaire américain de Converium), la situation financière de Converium ou des Renonciataires de ZFS, les provisions pour pertes de Converium ou des Renonciataires de ZFS, les contrats ou couverture de réassurance de Converium ou des Renonciataires de ZFS, le calcul et/ou l'accroissement des provisions de Converium ou des Renonciataires de ZFS pour quelque période que ce soit, ou le traitement comptable de Converium ou des Renonciataires de ZFS concernant leurs contrats de réassurance pour quelque période que ce soit ; et
- toute Réclamation découlant de ou afférente au premier appel public à l'épargne de Converium, à la réévaluation de Converium, au calcul et/ou à l'accroissement des provisions de Converium ou des Renonciataires de ZFS pour quelque période que ce soit, à la conclusion de contrats de réassurance par Converium ou les renonciataires de ZFS que Converium a ultérieurement réévalués, au traitement comptable de Converium ou des Renonciataires de ZFS concernant leurs contrats de réassurance pour quelque période que ce soit, à l'utilisation ou à l'abus allégué d'assurance ou réassurance limitée ou traditionnelle par Converium ou des Renonciataires de ZFS, à la tenue de registres de Converium ou des Renonciataires de ZFS pendant la Période visée par le recours, ou tout contrôle allégué des Renonciataires sur Converium ; mais
- aucune réclamation par un Investisseur étranger concernant l'achat, la vente ou une décision d'investissement concernant les Actions ordinaires de Converium.

« Réclamations inconnues » désigne toutes les Réclamations des demandeurs ayant fait l'objet d'une quittance dont le Demandeur principal, LASERS, ou tout Membre du groupe ne connaissent ni ne soupçonnent l'existence en leur faveur au moment de la décharge des Renonciataires, et qui, si elles étaient connues du Demandeur principal, LASERS, ou du Membre du groupe, auraient pu affecter leurs décisions concernant les Règlements transactionnels. En ce qui concerne les Réclamations des demandeurs ayant fait l'objet d'une quittance, le Demandeur principal renoncera expressément, et que chaque autre Demandeur et Membre du groupe sera réputé avoir renoncé, et par application du Jugement final aura expressément renoncé, à toutes les dispositions, droits et avantages conférés par quelque loi que ce soit, de n'importe quel état ou territoire des États-Unis ou d'un autre pays, ou quelque principe de common law que ce soit, qui est similaire, comparable ou équivalent au Cal. Civ. Code § 1542 (article 1542 du Code civil de Californie), qui prévoit :

Une quittance générale ne s'applique pas aux réclamations dont le créancier ne connaît ou ne soupçonne pas l'existence en sa faveur au moment de la signature de la quittance, et qui, si connues de lui, auraient substantiellement affecté son règlement transactionnel avec le débiteur.



Le Demandeur principal convient, et LASERS et les Membres du groupe, par application de la loi, seront réputés avoir convenu, que l'inclusion des « Réclamations inconnues » dans la définition des Réclamations des demandeurs ayant fait l'objet d'une quittance a été négociée séparément et constitue un élément essentiel des Règlements transactionnels.

### Quittance

Je (nous) comprends (comprenons) et conviens (convenons) que, sans action supplémentaire de la part de quiconque, à partir de l'entrée en vigueur du Jugement final et de l'Ordonnance de rejet, tous les Membres du groupe, **y compris les Membres du groupe qui ont en cours ou entament ultérieurement d'autres actions, arbitrages ou autres procédures contre SHS, Converium, ZFS, les Défendeurs directeurs ou les Défendeurs cadres concernant les Réclamations des demandeurs ayant fait l'objet d'une quittance qui sont en instance au moment où le Jugement final est rendu**, en leur nom propre ou au nom de leurs héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, successeurs, cessionnaires, et de toute personne qu'ils représentent, moyennant contrepartie valable, reconnue par la présente comme étant adéquate et ayant été perçue, seront réputés, par application de la loi et du Jugement final et de l'Ordonnance de rejet, comme ayant complètement, irrévocablement et irrémédiablement déchargé, renoncé, réglé et abandonné toutes les Réclamations des demandeurs ayant fait l'objet d'une quittance à l'encontre de chacun des Renoncataires, y compris les Réclamations des demandeurs ayant fait l'objet d'une quittance qui peuvent déjà avoir été invoquées dans des actions, arbitrages ou autres poursuites en instance, et qu'une Preuve de réclamation et quittance soit ou non signée et délivrée par un tel Membre du groupe ou au nom de celui-ci.

### SIGNATURE ET CERTIFICATIONS

En signant et en soumettant cette Preuve de réclamation et quittance, le Réclamant ou la personne qui représente le Réclamant certifie, comme suit :

1. que le Réclamant est Membre du groupe, comme défini dans l'Avis ;
2. que j'ai (nous avons) lu et compris le contenu de l'Avis et de la Preuve de réclamation ;
3. que je n'agis (nous n'agissons) pour aucun des Défendeurs et que je ne suis (nous ne sommes) ni un Défendeur, ni autrement exclu(s) du Groupe ;
4. que je n'ai (nous n'avons) rempli aucune demande d'exclusion du Groupe et qu'à ma (notre) connaissance, aucune demande d'exclusion du Groupe n'a été déposée en mon (notre) nom en ce qui concerne mes (nos) opérations portant sur des Titres Converium ;
5. que je possède/possédais (nous possédons/possédions) les Titres Converium identifiés dans la Preuve de réclamation, ou que, en signant et en soumettant cette Preuve de réclamation, j'ai (nous avons) le droit d'agir au nom du (des) propriétaire(s) de celles-ci ;
6. que le Réclamant peut être en droit de recevoir un paiement des Net Settlement Funds (Fonds de règlement nets) ;
7. que le Réclamant souhaite participer aux Règlements transactionnels décrits dans l'Avis et accepte les modalités et conditions de ceux-ci ;
8. que je me soumetts (nous nous soumettons) à la juridiction de l'United States District Court for the Southern District of New York pour les besoins des investigations et les communication de pièces et interrogatoires, selon les Federal Rules of Civil Procedure (Règles fédérales de procédure civile) quant à cette Preuve de réclamation ;
9. que je conviens (nous convenons) de fournir toutes les informations supplémentaires relatives à cette Preuve de réclamation que les parties ou la Cour pourront exiger ;
10. que je renonce (nous renonçons) à un procès devant jury, dans la mesure où cette option existe, et accepte (acceptons) la disposition sommaire de la Cour concernant la détermination de la validité ou du montant de la réclamation effectuée par cette Preuve de réclamation ; et
11. que je certifie (nous certifions) que je ne suis (nous ne sommes) pas soumis à une retenue à la source en vertu des dispositions de la Section 3406(a)(1)(c) de l'Internal Revenue Code (Code des impôts des États-Unis).

**REMARQUE :** Si vous avez été avisé par l'Internal Revenue Service (administration fiscale des États-Unis) que vous êtes soumis à une retenue à la source, veuillez barrer la mention indiquant que vous n'êtes pas soumis à une retenue à la source dans la certification ci-dessus. L'Internal Revenue Service (administration fiscale des États-Unis) n'exige votre consentement que pour la certification requise afin d'éviter une retenue à la source.

Je déclare (nous déclarons), sous peine de parjure selon les lois des États-Unis d'Amérique, que les déclarations effectuées et les réponses apportées dans cette Preuve de réclamation sont correctes et véridiques et que les documents soumis avec la présente sont véridiques et authentiques.

\_\_\_\_\_  
(Signez votre nom ici)

\_\_\_\_\_  
(Tapez ou imprimez votre nom ici)

\_\_\_\_\_  
(Signature du propriétaire conjoint ici)

\_\_\_\_\_  
(Tapez ou imprimez le nom du propriétaire conjoint ici)

\_\_\_\_\_  
(Qualité des personnes signataires, par exemple, propriétaire bénéficiaire, exécuteur testamentaire ou administrateur)

**LE TRAITEMENT EXACT DES RÉCLAMATIONS PREND BEAUCOUP DE TEMPS.  
MERCİ DE VOTRE PATIENCE.**

**LISTE DE CONTRÔLE**

1. Veuillez signer la section Certification du formulaire de Preuve de réclamation et quittance.
2. Si cette réclamation est présentée au nom de réclamants conjoints, chacun d'eux doit la signer.
3. N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives.
4. **N'ENVOYEZ AUCUN ORIGINAL DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.**
5. Conservez une copie de votre formulaire de Preuve de réclamation et quittance et de toutes pièces justificatives pour vos archives.
6. L'Administrateur des réclamations accusera réception de votre Preuve de réclamation et quittance par courrier dans un délai de 60 jours. Votre réclamation ne sera pas réputée déposée avant que vous ayez reçu un accusé de réception. Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception dans les 60 jours, veuillez appeler sans frais l'Administrateur des réclamations au 1-800-961-3319 depuis les États-Unis uniquement ou au + 1-571-730-5429 en dehors des États-Unis (composez le code d'appel international applicable dans votre pays pour tout appel à destination des États-Unis).
7. Si vous déménagez, communiquez-nous votre nouvelle adresse.
8. **N'utilisez pas de surligneur sur le formulaire de Preuve de réclamation et quittance ou sur les pièces justificatives.**

**CETTE PREUVE DE RÉCLAMATION DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AU PLUS TARD LE 9 DÉCEMBRE 2008  
LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI ET DOIT ÊTRE ADRESSÉE À :**

In re SCOR Holding (Switzerland) AG Securities Litigation  
c/o The Garden City Group, Inc.  
P.O. Box 9205  
Dublin, OH 43017-4605  
United States of America